

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
N° CONVENTION CZZ 1813.01 A

AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

GESTION DES FORETS NATURELLES ET APPROVISIONNEMENT  
DURABLE EN BOIS DES VILLES DU SAHEL

Projet FONABES



Compte rendu de la mission du Chef de Projet à Niamey en appui à l'UCC Niger  
du 24 août au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Table des matières

<i>Compte rendu de la mission du Chef de Projet à Niamey en appui à l'UCC Niger.....</i>	<i>1</i>
<i>du 24 août au 1<sup>er</sup> septembre 2018 .....</i>	<i>1</i>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Aspects contractuels.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Composante 1.....</b>	<b>4</b>
<b>3.1 Comités de pilotage .....</b>	<b>4</b>
3.11 Comité de pilotage national Niger.....	4
3.12 Comité de pilotage régional .....	4
<b>3.2 Composante 1b: SDAFC .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Composante 2.....</b>	<b>4</b>
<b>4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre.....</b>	<b>4</b>
4.11 Elaboration de versions simplifiées des PAGS et tableaux .....	4
4.12 Elaboration d'une méthodologie d'actualisation (et d'élaboration) de PAGS .....	5
<b>4.2 Composante 2b: Mise en œuvre des PAGS.....</b>	<b>6</b>
4.21 Réunion de mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des PAGS .....	6
4.22 Programmes de travail des animateurs .....	6
4.23 Formation des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG .....	6
4.24 Les GTGD : Rôles et fonctions .....	7
4.25 Délimitation des parcellaires .....	7
<b>5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés .....</b>	<b>7</b>
<b>5.1 Composante 3a : SCS &amp; CFD .....</b>	<b>7</b>
<b>6. Composante 4.....</b>	<b>8</b>
<b>7. Composante 5.....</b>	<b>8</b>
<b>7.1 Visite Baban Rafi .....</b>	<b>8</b>
<b>7.2 Divers .....</b>	<b>8</b>

<i>Tableau 1 : Temps d'exécution des tâches pour élaboration des 9 PAGS Fonabes 1</i> .....	5
<i>Tableau 2 : Tâches pour la mise en place SCS Niger</i> .....	8
<i>Tableau 3 : Période juillet – août 2018</i> .....	22
<i>Tableau 4 : Période septembre – octobre 2018</i> .....	22
<i>Annexe 1 : Programme de travail du Chef de Projet FONABES au Niger du 23/8 au 01/09/2018</i> .....	9
<i>Annexe 2 : Lettre au DGEF Niger pour affectation cadres SCS/CFD</i> .....	10
<i>Annexe 3 : Arrêté de nomination des agents DGEF en charge du SCS/CFD</i> .....	11
<i>Annexe 4 : Réunion Say 28 août 2018</i> .....	14
<i>Annexe 5 : Réunion SCS Niamey 29 août 2018</i> .....	15
<i>Annexe 6 : Réunion Makalondi 30 Août 2018</i> .....	16
<i>Annexe 7 : Carte PAGS Bamankoro UCC Mali (à installer en entrée du village)</i> .....	17
<i>Annexe 8 : Feuille de route pour la mise en œuvre des PAGS</i> .....	18
<i>Annexe 9 : Programmes de travail UCC Niger</i> .....	22
<i>Annexe 10 : Test recrutement ACS</i> .....	23
<i>Annexe 11 : Liste des PAGS ex-Gesforcom 2010</i> .....	24

<b>UCC</b>	:	Niger
<b>Rédacteurs</b>	:	Pierre Montagne, Idrissa Oumarou
<b>Date</b>	:	Du 24 août au 1 <sup>er</sup> septembre 2018
<b>Lieu</b>	:	Niamey
<b>Objet</b>	:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi UCC Niger</li> </ul>
<b>Ordre du jour</b>	:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur les activités par composante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Composante 2a : Méthodologie actualisation PAGS ex-Gesforcom par calculs simplifiés des quotas (Assoumane Garba, A. Ichaou et Garba DGEF)</li> <li>○ Composante 2b : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formations des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG notamment membres des SLG et bucherons mais aussi agents communaux de suivi des flux et agents des postes forestiers</li> <li>▪ Calendrier de lancement de l'exploitation des marchés ruraux</li> </ul> </li> <li>○ Composante 3a : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recrutement et formation des ACS et des agents informatiques DGEF</li> <li>▪ Mise en œuvre du SCS associé au Contrôle forestier décentralisé</li> </ul> </li> <li>○ Composante 3b : Suite réunions DGs 2<sup>ème</sup> semestre 2017</li> <li>○ Composante 4a : Suivi des prix</li> <li>○ Composante 4b : Suivi environnemental</li> <li>○ Composante 4c : Comité de bassin</li> <li>○ Composante 5a : Communication visite Maradi (Baban Rafi)</li> <li>○ Composante 5b : Capitalisation</li> </ul> </li> <li>• Aspects contractuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise à jour des annexes CCP par les partenaires perspective CCP001/2019</li> </ul> </li> <li>• Autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PNED Direction énergie,</li> <li>○ Thèse AbdoulKarim</li> </ul> </li> </ul>
<b>Personnes rencontrées</b>	:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idrissa Oumarou, responsable UCC Niger</li> <li>• Souley Doudou, responsable BDD 3 pays</li> <li>• Aboubacar Ichaou, consultant</li> <li>• Garba Adamou, chef division aménagement forestier DGEF</li> <li>• Abdou Malam Issa, DGEF</li> <li>• Ibro Adamou, DGEFa</li> <li>• Participants réunions Say, Niamey et Makalondi (voir annexe 4, 5 et 6)</li> <li>• Garba Doga, gérant Debout Niger</li> <li>• Baba Oubarakou, animateur Fonabes</li> </ul>

## 1. Introduction

Une mission du chef de projet à Niamey a été organisée du 24 août au 1<sup>er</sup> septembre 2018. Elle avait pour objectif principal de faire le point des activités en cours et de préparer la programmation des activités pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Elle devait notamment informer les partenaires de l'administration nationale et locale ainsi que les communes de la préparation d'une mission d'évaluation FFEM prévue courant novembre 2018. Il s'agissait surtout de recueillir leurs points de vue quant au projet de TDR qui leur a été transmis et qui seront améliorés et complétés au regard de ces observations.

Des réunions avec les maires des trois communes cibles ont permis de les informer de l'importance de la mise en place des SCS et donc de l'importance d'assurer leur prise en charge par les budgets communaux.

## **2. Aspects contractuels**

Concernant les aspects administratifs, financiers et contractuels de la mise en œuvre du projet, cette réunion a permis :

- De récupérer des pièces justificatives pour les dépenses de la période juillet – août 2018
- De préparer avec le Secrétaire Exécutif de Debout Niger la constitution de l'annexe D qui permet de regrouper l'ensemble des travaux réalisés au cours des années 2016, 2017 et 2018.
- Le responsable UCC doit contacter le directeur BEIE, souffrant, pour constituer ce dossier.

## **3. Composante 1**

### **3.1 Comités de pilotage**

Déjà abordé dans plusieurs réunions, la question de l'organisation des comités de pilotage n'a jamais pu être menée à terme. Les raisons sont quasi similaires marquées par les difficultés de rassembler les membres tels qu'ils ont été prévus dans le document de projet.

#### **3.11 Comité de pilotage national Niger**

Les réunions du comité de pilotage national Niger ont été de facto remplacées par des rencontres entre le chef de projet et ces personnes notamment de l'administration forestière, des communes etc... lors de ses missions à Niamey.

#### **3.12 Comité de pilotage régional**

Comme constaté lors de la dernière réunion des UCC fin juin 2018 à Ouagadougou, aucune réunion du comité de pilotage régional n'a pu être organisée. La aussi, le principal problème est de parvenir à faire en sorte que les membres soient disponibles au même moment ! Ce qui est particulièrement compliqué sans compter l'investissement. Il reste prévu de profiter d'une séance de restitution des SDACD à Ouagadougou à laquelle les DGEF des 3 pays seraient conviés. Les modalités d'organisation sont en discussion avec le CILSS.

## **3.2 Composante 1b: SDAFC**

Composante achevée

3SDAFC mis en ligne sur [www.fonabes.org](http://www.fonabes.org)

## **4. Composante 2**

### **4.1 Composante 2a: élaboration des PAGS/PSG, validation et mise en œuvre**

#### **4.11 Elaboration de versions simplifiées des PAGS et tableaux**

Après validation le 7 mars 2018 par le Ministre en charge des forêts, les PAGS (9 à objectif d'exploitation et 1 à but de restauration), ont été déposés dans le site [www.fonabes.org](http://www.fonabes.org)

Sur ces bases, il est prévu de mettre à disposition des populations (bûcherons, membres des SLG) les contenus techniques des 9 PAGS. Il n'a pas été retenu des versions résumés des PAGS (disponibles en versions complètes dans les SLG) mais plutôt des tableaux synthétiques des 9 PAGS qui reprendraient les éléments essentiels des PAGS (cartes de végétation, carte des parcelles, tableau des quotas pluri annuels, coordonnées géographiques des parcelles, directives techniques exploitation et restauration).

L'UCC Mali a élaboré les 9 tableaux PAGS qui sont déjà installés. L'UCC Niger s'en inspirera avant de les installer à l'entrée des villages et au niveau de la SLG.

Ils sont destinés à permettre aux gestionnaires des SLG d'informer le plus précisément possible les bucherons sur les blocs mis en exploitation, les limites et quotas à respecter. Ils permettent aussi en affichant les coordonnées GPS des limites des blocs, à tout visiteur extérieur, de retrouver ces limites de blocs et de vérifier qu'elles sont respectées.

Voir en annexe 7 le modèle standard de ces panneaux : cas de Bamankoro, Mali

#### 4.12 Elaboration d'une méthodologie d'actualisation (et d'élaboration) de PAGS

Depuis mai 2016, la DGEF souhaite que le projet appuie l'actualisation de 22 PAGS élaborés en 2010 par l'ex-projet Gesforcom.

Il s'avère que les travaux d'élaboration des 9 PAGS Fonabes se sont étirés sur une période de près de 18 mois ( juillet 2016 à novembre 2017), la validation par le ministère a été acquise après 4 mois de demande auprès de la DGEF. Au final, les 9 PAGS n'assureront que moins d'un pour cent de la demande de Niamey soit, si l'on somme les quotas retenus (18 000 stères exploités sur une surface de 66 000 ha).

L'enjeu est donc clair si l'hypothèse d'un Fonabes 2 qui serait axée sur une extension spatiale à même de fournir au moins 50% de la demande urbaine de Niamey (soit de l'ordre de 150 000 tonnes) de prévoir une méthodologie d'aménagement et de développement de PAGS renforcée qui permettrait d'assurer cet approvisionnement durable. Dans la méthodologie actuelle, deux écueils ralentissent la mise en place des PAGS :

- Le temps nécessaire à la réalisation, au traitement des données et le calcul des quotas d'exploitation et de commercialisation qui, pour les 9 PAGS déjà validés a été de l'ordre de 6 mois ;
- Le temps de validation qui a pris près de 4 mois, du fait de la lourdeur administrative elle-même liée à l'obligation de l'intervention du ministre qui signe, au titre de la loi, l'arrêté PAGS.

**Tableau 1 : Temps d'exécution des tâches pour élaboration des 9 PAGS Fonabes 1**

N	Tâche	Temps écoulé	Observations
1	Concertation contradictoire inter-villages pour arrêter les limites des terroirs forestiers	10 jours	Information et sensibilisation des populations pour qu'elles comprennent le travail à réaliser étant donné le caractère sensible des questions liées au foncier rural;
2	Structuration des SLG	4 mois	Processus réalisé en deux étapes dont l'intervention d'une Consultante sociologue (1 mois pour diagnostic et propositions) et la seconde étape pour le renouvellement des bureaux des SLG)
3	Relevés des limites et élaboration des cartes (avec stratification des formations végétales)	2 mois	Géo-référencement des limites et élaboration des cartes d'occupation de sol avec "vérité terrain"
4	Inventaires forestiers	15 jours	Travail d'équipe à travers un bureau d'étude procédant à un dénombrement terroir par terroir
5	Saisies, traitement des données et calcul des quotas	15 jours	Utilisation des agents de saisies en une première étape puis transmission du fichier de calcul à un expert pour la détermination des quotas
6	Elaboration des PAGS	3 mois	La méthodologie d'élaboration a d'abord été présentée à la DGEF avant de procéder à la rédaction des PAGS proprement dite.
7	Validation DGEF puis ministère	4 mois	Les PAGS ont fait l'objet d'une vérification de leur conformité à la loi (par la Direction de la législation) avant leur signature par le ministre en charge de l'Environnement.

Le temps mis (environ 15 mois), à partir du moment où un site est identifié suite aux concertations intra-communales, est donc long et apparaît rédhibitoire si l'on veut assurer un approvisionnement durable de la ville. Avec 65 000 ha, les 9 PAGS (sans Bango) assureront au mieux une production de 18 000 stères par an (ou 5 400 tonnes) soit un volume prélevé moyen à l'ha de 0,1 tonne. Si l'objectif est d'organiser un approvisionnement de 150 000 tonnes, ce sont donc au moins 1,8 million d'ha qu'il faut mettre sous aménagement soit, avec une surface moyenne par marché de 7200 ha un nombre total de marché de 250 ! On voit que l'enjeu va bien au-delà des 9 PAGS de Fonabes 1 ! Il convient dans un premier temps de bien revoir les méthodes pour accélérer les rythmes de développement.

Pour cela, le projet a demandé à une équipe rassemblant un sylviculteur spécialiste des inventaires et un télédécteur de proposer une méthode permettant de limiter les temps de travaux pour l'élaboration des PAGS. Pour 250 PAGS, on mesure l'effort ! L'exercice technique, pour vérifier la qualité des PAGS, sera fait sur les 22 PAGS ex-Gesforcom. L'enjeu n'est pas de déterminer les stocks (comme il serait fait après inventaire) mais de déterminer les quotas par approximation de l'état des formations végétales (après stratification). Des opérations vérité terrain pourront être menées si nécessaire.

L'UCC doit élaborer un projet de TDR en direction des deux consultants pour assurer l'actualisation des 22 PAGS ex-gesforcom sans qu'il soit nécessaire et utile de faire des inventaires. Cette méthodologie devra être présentée à la DGEF et acceptée comme tel avant le lancement de l'actualisation. Celle-ci sera dès lors élaborée sur la base d'une délimitation cartographique à partir des limites des PAGS Gesforcom réalisée en 2010. Il conviendra avant tout de vérifier la disponibilité des points GPS.

La liste des sites retenus doit également être affinée puisqu'il semble que sur les 22 PAGS ex-Gesforcom plusieurs ont été retenus par Fonabes.

## **4.2 Composante 2b: Mise en œuvre des PAGS**

### **4.21 Réunion de mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre des PAGS**

La validation des PAGS est actée depuis le 7 mars 2018. Après la réunion des acteurs des 8 et 9 avril 2018, l'UCC a pu poursuivre ses activités pour le lancement effectif de l'exploitation en se mobilisant pour la mise en place du SCS/CFD.

Suite à cette réunion des acteurs, une feuille de route a été rédigée par le représentant de la DGEF (voir annexe). Le responsable UCC pourra en faire une actualisation en relation avec le DGA et le point focal DGEF en charge du suivi des activités Fonabes.

### **4.22 Programmes de travail des animateurs**

L'animateur Debout Niger a assuré ses tâches comme spécifié dans ses TDR et selon les directives du responsable UCC Niger. Il fournit les comptes rendus mensuels d'activité au responsable UCC. Pour la période 2<sup>ème</sup> semestre 2018, notamment les mois de septembre et d'octobre, il devra assuré en relation avec le responsable BDD la mise en place du SCS en relation avec les communes et les agents de l'administration dont les DDE et les communaux.

Comme l'a souligné le député-maire de Makalondi lors de la rencontre du 30 août 2018, les échecs antérieurs dont celui de l'ex-projet Gesforcom sont essentiellement dus aux comportements des agents CFD qui au final, interviennent quasiment en opposition à ce qu'ils devraient être à savoir des facilitateurs.

### **4.23 Formation des acteurs à la mise en œuvre des PAGS/PSG**

Suite à la formation des acteurs réalisée en juin-juillet 2018, le mois d'août a permis de réaliser en relation avec le responsable BDD, le recrutement des ACS (voir test de recrutement en annexe 10).

Ces ACS (3 pour Makalondi, 2 pour Ouro Gueladio et 1 pour Say) voir annexe 3 ont été rencontrés le 29 août à la DGEF (voir arrêté d'affectation des agents chargés du suivi des flux pour la DGEF en

annexe 3). Il leur a été donné des informations quant à leur nouvelle fonction pour les communes. Les tâches qui leur seront demandées concernent l'enregistrement des fiches de collecte des flux dans la BDD SCS grâce à une tablette mise à leur disposition par la commune.

La formation de ces 8 agents communaux sera effectuée en septembre 2018 pour une mise en place du dispositif dès la fin du mois voire début octobre 2018. L'enjeu est que le système soit fonctionnel avant la fin de l'année. Le responsable BDD assurera, avec l'animateur, leur formation pour une utilisation rapide des tablettes et de l'application conçue par le projet.

#### **4.24 Les GTGD : Rôles et fonctions**

Dans le cadre de la mise en œuvre des PAGES, il a été constaté la nécessité de redynamiser l'organe chargé de veiller à la bonne gestion des ressources naturelles (respect des quotas, parcellaires, techniques de coupe, périodes, régulation, etc) et au bon fonctionnement des SP. Ainsi, il a été décidé de la mise en confiance/responsabilisation du Groupe Technique de Gestion Durable (GTGD).

Une convention communale devra permettre l'officialisation des GTGD et prévoira les conditions de leur prise en charge (dans le même temps que la prise en charge des agents SCS (rémunération, fonctionnement etc..). Les discussions avec les maires et les agents de l'administration ont permis de souligner que les coûts du système SCS / CFD sont entièrement pris en charge par les fonds collectés par le système. Plusieurs essais de simulation ont été faits et devraient être actualisés compte tenu des décisions prises par les conseils communaux.

#### **4.25 Délimitation des parcellaires**

La mission de délimitation des 9 PAGES (et des blocs mis sous exploitation) a été faite en juillet 2018. Les cartes blocs de parcellaires (sauf Balguiti) sont insérées dans le site du projet ([www.fonabes.org](http://www.fonabes.org)).

## **5. Composante 3 : Contrôle forestier et fiscalité décentralisés**

### **5.1 Composante 3a : SCS & CFD**

Le premier semestre 2018 a permis de faire une avancée considérable pour la mise en place d'un SCS/CFD dans les 3 pays notamment au Niger. La réunion des UCC du 17 au 22 juin 2018 à Ouagadougou a permis aux responsables des BDD d'affiner les applications informatiques SCA/CFD propres à chaque UCC. Celles-ci, individualisées par pays, ont été associées au site internet du projet [www.fonabes.org](http://www.fonabes.org)

L'acquisition de tablettes (une par commune) va permettre de lancer la mise en œuvre de cette composante du projet qui, il faut le rappeler, permettra aux acteurs communaux et de l'administration d'avoir, en temps réel, une situation exhaustive de l'exploitation et de la commercialisation du bois-énergie pour Niamey. L'enjeu, pour la DGEF, est que cette BDD soit applicable à l'échelle du pays.

Lors des discussions avec les maires et l'administration (communaux et DDE), il a été retenu que la formation des agents SCS, dont les responsables hiérarchiques sont les seuls maires, devrait assurer la collecte des données auprès des SLG (par enregistrement des ventes mensuelles). Les prélèvements fiscaux pour la commune et l'administration sont faits dans le même temps.

Voir en annexe le document de travail de la formation agents SCS qui explicite le système.

**Tableau 2 : Tâches pour la mise en place SCS Niger**

Prévu début juin	Etat fin août
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La désignation par la DGEF d'un agent responsable de la BDD à former ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux agents de la DGEF ont été nommés comme responsables de la BDD en lien avec les agents communaux de suivi</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition de la contribution de chaque commune au fonds du SCS ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectif</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'effectuer les prélèvements en rapport avec les gestionnaires et les agents forestiers;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les taux de prélèvement par les gestionnaires pour abonder les fonds SCS sont arrêtés</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De sensibiliser les bûcherons au bien-fondé du SCS et obtenir leur participation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La détermination du taux de prélèvement par moyen de transport ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification du nombre d'agents nécessaires à recruter par commune et élaboration des TDR définissant les critères de recrutement des agents communaux de suivi ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De sensibiliser les autres MR de bois de chaque commune pour les intégrer dans le SCS ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'identifier une procédure pour sécuriser les fonds à mobiliser.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> </ul>

## 6. Composante 4

RAS

## 7. Composante 5

### 7.1 Visite Baban Rafi

Il avait été retenu, lors de la réunion UCC de juin 2018, de préparer pour la fin 2018, une visite conjointe des 3 UCC à Maradi pour visiter l'aménagement de la forêt de Baban Rafi qui avait été présenté lors de l'atelier PAGS d'avril 2018.

L'UCC Niger est chargée de préparer cette mission en relation avec les UCC Mali et Burkina Faso.

Sur la base de ces discussions, il est retenu que l'UCC Niger rédigera un projet de TDR (y compris le calendrier de déplacement, personnes à rencontrer etc..) et de budget pour le trajet Niamey – Maradi – Baban Rafi – Maradi – Niamey – Say – Niamey.

Les UCC Mali et Burkina Faso prépareront de leur côté les projets de budget Bamako – Niamey AR et Ouagadougou – Niamey AR.

Pour les transports, il est retenu des minibus type Hiace soit une dizaine de personnes (UCC (2), Communes (3), Administration locale (1), Structures de production (3), Agent DGEF CFD (1).

La date prévisionnelle de cette mission (dont le principe dépendra aussi du budget total à prévoir) est envisagée en novembre – décembre 2018 selon les activités SCS et la mission d'évaluation.

### 7.2 Divers

Il avait été envisagé une rencontre avec le Ministère chargé de l'Energie mais cela n'a pas été confirmé.

Annexe 1 : Programme de travail du Chef de Projet FONABES au Niger du 23/8 au 01/09/2018

Samedi 25.08.2018	Dimanche 26.08.2018	Lundi 27.08.2017	Mardi 28.08.2018	Mercredi 29.08.2018	Jeudi 30.08.2018	Vendredi 31.08.2018	Samedi 1er.09.2018
<p><b>*DEBOUT NIGER:</b> Consolidation du Programme de mission du Chef de Projet</p> <p>Matinée 7h30-12h30</p>		<p><b>*A 8h/Rencontre à la DGEF</b> avec Col Abdou M. ISSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur mise en œuvre de la CCC avec la DGEF;</li> <li>- Point sur le processus de mise en œuvre des PAGES (formations et mise en place du système SCS-CFD);</li> <li>- Perspectives</li> </ul> <p>*10 heures <b>Rencontre à l'AFD ;</b></p>	<p><b>* Réunion à Say à 9 h</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le DDE de Say,</li> <li>- les Maires de Say et de OuroGuéladjo et,</li> <li>- les agents forestiers communaux de Say et de OuroGuéladjo ;</li> </ul>	<p><b>* 8 heures /Rencontre à la DGEF</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les agents DGEF et,</li> <li>- les Agents communs recrutés pour le SCS-CFD ;</li> </ul> <p><b>*10 heures / Réunion à l'INRAN</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dr Ichaou Aboubacar - et Col GarbaAdamou</li> </ul>	<p>*Aspects administratifs et techniques: <b>Situation justificatifs des dépenses</b> Lieu: Debout Niger.</p> <p>*Mise à jour des activités UCC Niger sur le <b>site Web FONABES</b></p> <p><b>* Partenaire BEIE:</b> Col AlioHamidil (Mise en œuvre de la CCC en accord avec la DGEF) ;</p>	<p><b>*Réunion méthodologique</b> pour la réactualisation des PAGES Gesforcom; <b>* Visite à organiser à Maradià</b> partir du 15 novembre (TDR à élaborer avec le budget); <b>* Conditions mise en place SCS</b> (convention) ; <b>* GTGD:</b> Maintien? <b>* Formation des ACS</b> et conditions de démarrage du SCS ;</p> <p><b>* Mise à jour du programme :</b> Préparation des activités sept et oct en perspective de la mission d'évaluation ;</p>	<b>Départ du Chef de Projet</b>
Pause		12h30 - 13H30	12h30 - 13H30	12h30 - 13H30	12h30 - 13H30	<b>Arrêt à 12H30</b>	
		<p><b>* Etat d'avancement des activités</b> de l'UCC Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur la mise en place des panneaux par Souley Doudou;</li> <li>- Point sur la mise en œuvre des PAGES : <b>formation des SLG et bucherons;</b></li> <li>- Point sur la mise en place du SCS/CFD ;</li> </ul>	<p><b>* Partenaires DN :</b> GarbaDoga (Mise en œuvre de la CCC en accord avec la DGEF) ;</p>	<p>Aspects administratifs et techniques: <b>Situation justificatifs des dépenses</b> Lieu: Debout Niger.</p> <p>* Rencontre avec Abdoukarim Doctorant</p>	<p><b>*Réunion à Torodià 15h</b> avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Vice maire et,</li> <li>- l'agent forestier communal de Makalondi ;</li> </ul>		

Annexe 2 : Lettre au DGEF Niger pour affectation cadres SCS/CFD



**Projet Gestion des forêts naturelles et  
approvisionnement durable en bois énergie  
des villes du Sahel / Burkina Faso – Mali – Niger**



Niamey, le 24 mai 2018

N° 05/2018/FONABES

*Le Coordonnateur de l'Unité Centrale  
de Coordination (UCC) du Niger/FONABES*  
Tél: 91.62.70.73 99.68.77.04 BP 2476,  
Niamey / NIGER

A

**Monsieur le Directeur Général des Eaux et Forêts (DGEF)  
du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)  
de la République du Niger**

**Objet** : Mise à disposition d'un agent responsable de la base de données  
à mettre en place par FONABES

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des activités du Projet de Recherche-Développement pour la Gestion des Forêts Naturelles et l'Approvisionnement durable en bois-énergie des villes du Sahel (FONABES), qui travaille en collaboration avec les Directions générales chargées des forêts du Niger, du Mali et du Burkina Faso, il est envisagé la mise en place d'un "**Système Communal de Suivi**" (SCS), pour faire suite à une des principales recommandations de l'atelier de présentation du **SDACD** tenu à Niamey le 28.04.2016 que vous avez bien voulu présidé.

Comme vous le savez, le SCS s'inscrit dans la perspective d'asseoir une **prise en charge du suivi, du fonctionnement des marchés ruraux (MR) de bois, et du contrôle de flux** du bois énergie exploité dans les communes d'intervention du Projet, et constitue le principal outil de mise en œuvre des **SDAFC (adoptés par les communes en mai 2017)**, et surtout des **PAGS** validés par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable depuis le 9.03.2018.

Le SCS repose sur six (6) éléments fondamentaux dont principalement la mise en place au sein des communes en question d'un **système d'information** désigné/dénoté **Base de données (BDD)**, en charge du suivi des flux de bois et des flux financiers.

Je vous rappelle que le processus de mise en place du SCS accompagné de la BDD a déjà été entamé par l'UCC avec la collaboration des agents forestiers de terrain à travers la présentation de ces outils aux Communes depuis le 30 mars 2018, et des résultats intéressants ont été obtenus, mais le processus suit son cours.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nommer/désigner deux agents responsables de la Base de données qui sera installée à la DGEF. Cet agent devrait remplir les conditions suivantes:

- être fonctionnaire de l'Administration forestière;
- être jeune, intéressé par la formation et la recherche du savoir;
- être familier du logiciel BDD Access Microsoft ou, à tout le moins, être prêt à s'y investir pour une bonne maîtrise;
- après un année (1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019) de prise en main, en coordination avec le responsable BDD du projet, du SCS/CFD dans les communes de Say, OuroGueladio et Makalondi, être à même de poursuivre le suivi et l'extension géographique qui devra à terme couvrir tout le pays ;
- Etre capable de rédiger les rapports mensuels d'activité et de les transmettre officiellement à la DGEF.

**Par ailleurs, il sera aussi nécessaire que l'Administration forestière soit à même de laisser à cet agent désigné, toute latitude pour assurer cette tâche qui conditionnera sa continuité au-delà de la fin programmée du projet au 30 juin 2019.**

Je vous remercie par avance, Monsieur le Directeur, de cette importante contribution et vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.

**Le Coordonnateur UCC Niger/FONABES**  
Dr Idrissa OUMAROU

Annexe 3 : Arrêté de nomination des agents DGEF en charge du SCS/CFD

REPUBLICQUE DU NIGER  
Fraternité-Travail-Progress

Niamey, le 29 Juin 2014

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE LA SALUBRITE URBAINE,  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

000080  
N° \_\_\_\_\_/MESU/DD/SG/DGEF/DGDT

LE DIRECTEUR GENERAL  
A  
Monsieur le Coordonnateur de  
L'Unité Centrale de Coordination  
(UCC) du Niger/FONABES

**Réf :** V/L N° 05/2018/FONABES

**Objet :** Mise à disposition d'agents responsables  
de la base de données à mettre en place  
par FONABES.

En réponse à votre lettre ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les  
nommés **Yayé Gamatié Mahamane Moctar** ingénieur des Eaux et Forêts, Me 122 879/X et **Abdoul Salami  
Manzo** technicien supérieur hâleute Me 144 461/W à la Direction Générale des Eaux et forêts sont désignés  
comme responsables de la base de données qui sera mise en place avec l'appui du projet.

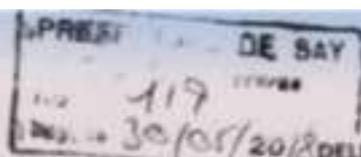
**Ampliations :**

- Cab MESU/DD \_\_\_\_\_ 1 8-1-c-r

**COL. MAJOR ABDOU MALAM ISSA**



REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE TILLABERY  
DEPARTEMENT DE SAY  
COMMUNE RURALE D'OURO-GUELADIO



DELIBERATION N° 15/CRG/2018  
DU 15 MAI 2018, portant adoption  
pour les plans d'aménagement de  
gestion simplifié des 4 localités de  
La Commune

Le conseil municipal de la commune rurale d'Ouro-Guéladio régulièrement constitué et réuni en sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire les 14 et 15 Mai 2018 dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Monsieur Amadou Soumana, Président dudit conseil.

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N°98-30 du 14 septembre 1998, portant création des départements et fixant leurs limites et le nom de leur chef lieu ;

Vu la loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation et à l'administration du territoire de la République du Niger, modifiée par l'ordonnance N°2010-53 du 17 septembre 2010 ;

Vu l'ordonnance N°2009-016 du 22 septembre 2009, complétant l'ordonnance N°2009-003/PRN du 18 août 2009 modifiant et complétant la loi 2003-035 du 27 août 2003, portant composition et délimitation des communes ;

Vu l'ordonnance N°2009-017 du 22 septembre 2009, modifiant et complétant la loi 2003-058 du 10 décembre 2003 fixant le nombre de sièges par conseil municipal ;

Vu l'ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010, portant code général des collectivités territoriales de la République du Niger, modifiée par l'ordonnance N°2010-76 du 10 décembre 2010 ;

Vu le décret N°2003-177/PRN/M/D du 18 février 2003 déterminant les règles de fonctionnement des organes délibérants et exécutives des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt N°07/10/TGI/TI du 18 février 2011, portant validation des résultats définitifs des élections des conseillers municipaux du 11/01/2011 ;

Vu le procès verbal d'installation du conseil municipal de la commune rurale de Ouro-Guéladio en date du 02 juillet 2011 ;

Vu le procès verbal de l'élection du Maire de la commune rurale de Ouro-Guéladio en date du 02 juillet 2011 ;

Vu le procès verbal de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire les 14 et 15 Mai 2018,

Le conseil municipal entendu ; après avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

**ADOpte :**

Article premier : le conseil municipal d'Ouro-Guéliadio adopte les plans d'aménagement de gestion simplifié des 4 localités de la Commune à savoir (Tchéloé Béli, Tchéloé Tchinga, Tchéloé Balol et Sakati).

Article 2 La présente délibération sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

Noms et Prénoms	Signature	Noms et Prénoms	Signature
Abdoulaye Hama Sambo		Fadima Hamidou	
Amadou Soumana		Fati Boubacar	
Boubacar Abdoulaye		Hassane Alzouma	
Boubacar Soumana		Sadou Boubacar	
Djibo Siddo		Yombo Woba Teringaba	
Fadima Amadou		////////////////////	////
		////////////////////	///

Le Président du Conseil Municipal

Mr. Amadou Soumana



Le Préfet de Say

Mr. Djibo Moussa Moss



Ampliations :

Gouvernorat de Tillabéri \_\_\_\_\_ 1

Préfecture de Say \_\_\_\_\_ 1

DDP de Say \_\_\_\_\_ 1

Chrono \_\_\_\_\_ 1

Say, le 28/08/2018

Réunion à la DDE de Say  
 objet: Rencontre du Chef de Projet FONTRES avec  
 les différents acteurs pour faire le point des activités  
 et envisager les Perspectives.

Liste de présence :

N	Noms et prénoms	Fonction/Poste	Téléphone	Signature
1	Idrissa Oumarou	Coord. ULL Nige Fontres	99 65 77 04	
2	Amadou Soumama	Maire Guéladio	96573963	
3	Patre MONTAGNE	FONTRES (Circ.)	9912 28 41	
4	Guinho Mamou San Iba	DDAT / AGEP	96 90 74 90	
5	Souley Doucoure	DD Say / FONTRES	87582465	
6	Kalidou Seyni A	C/SCE/SU/BB/G	97 12 13 5	
7	Baba Elhadj Ambarata	Encadreur Fontres	96493438	
8	Mme Rochinotou Idriss	C/SCE Say	97865307	
9	Amadou Soumama	Maire Say	96271647	
10	Hanna Hamane	DDG/SU/22/Say	96527430	

Annexe 5 : Réunion SCS Niamey 29 août 2018



Projet Gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel  
Niamey - Niger  
Téléphone (227) 91 62 70 73 email: [uniers@fonabes.org](mailto:uniers@fonabes.org)

DATE 29-08-2018 LOCALITE Niamey (salle de réunion DGEF)

**LISTE DE PRESENCE**

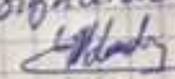
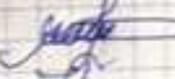
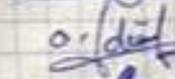
Rencontre des nouveaux agents SCS recrutés par les communes de Makalondi, Ourz gueladio et Say venus à Niamey et ceux nommés par la DGEF pour une prise de contact avec le chef de projet et l'administration centrale des eaux et forêt à Niamey, le 29 août 2018 dans la salle de réunion de la Direction Générale des Eaux et Forêt.

N°	NOM ET PRENOM	STRUCTURE	CONTACTS	SIGNATION
1	Souley Abdou	FONABES	97322465	<i>[Signature]</i>
2	Gassou Abdou	AGDT/DGEF	76909490	<i>[Signature]</i>
3	Ali Soumarou	Agent SCS Say	96362938	<i>[Signature]</i>
4	Souleymane Talata	Agent SCS Gueladio	96161680	94-
5	Amadou Amadou	Agent SCS Gueladio	99926167	<i>[Signature]</i>
6	Boubakar Hamane	Agent SCS Makalondi	97420208	<i>[Signature]</i>
7	Youssef Gassou	CP/DGEF/SAL	78388777	<i>[Signature]</i>
8	Potouga Demie	Agent SCS Makalondi	97747472	<i>[Signature]</i>
9	Yewouba Abdou	A. SCS Makalondi	96099075	<i>[Signature]</i>
10	Abou Chadi	Agent SCS Makalondi	96423438	<i>[Signature]</i>
11	Youssef Nourou	FONABES	99125812	<i>[Signature]</i>
12	Abdoulkarim Moutari	DPNE	96383025	<i>[Signature]</i>
13				
14				
15				

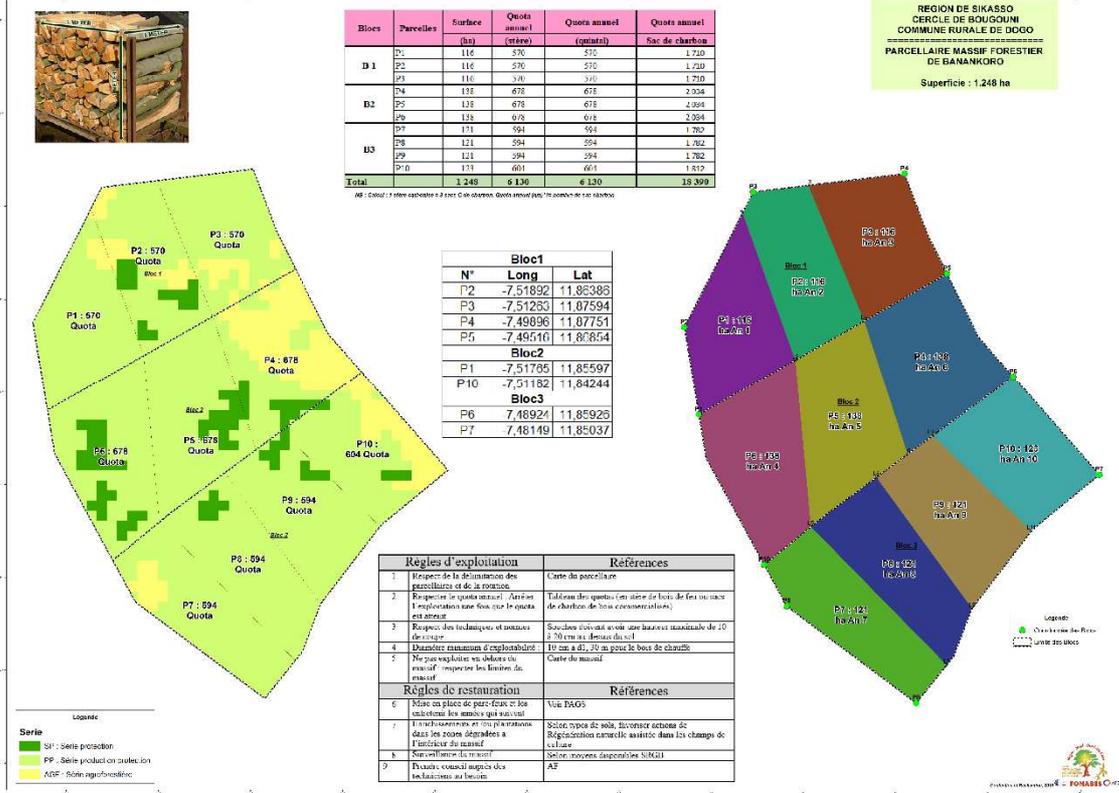
Makalondi, le 30 Août 2018

Rencontre de préparation de la mission de bilan à mi-parcours du projet et des perspectives futures du SCS aux niveaux des communes et des du FDNABRS.

Liste de Présence:

Noms et Prénoms	Structure	Contact	Signature
Souley Bourdon	BODRONABRS	89382465	
Garba Adomani D. I	Rep. OGEF	98909690	
Timogo - Zakari	SC/Mairie	96659428	
Baba Elhadj Ouharaka	Encadreur Foncier	96493438	
Amken' Terigela	Ad. maire	96086828	
Tankou Abdoul Kader	Commune	96742028	
Idrissa Oumarou	Coord. UCC Niger	91427193	
DIARA BANYOUN	MAIRE MAKALONDI	98785460	
Papa NONTASIE	FONTE	9912811	

# Annexe 7 : Carte PAGES Bamankoro UCC Mali (à installer en entrée du village)



**Annexe 8 : Feuille de route pour la mise en œuvre des PAGS**

<b>Tableau : Esquisse feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS</b>			
<b>Acteurs</b>	<b>Tâches/missions</b>	<b>Fréquence/échéance</b>	<b>Observations</b>
SLG/SRGB/CAF	Plan d'action annuel pour la mise en œuvre des PAGS (Organisation des Assemblées Générales de programmation et de bilan des activités, définition et planification des activités annuelles)	Annuel	Les agents communaux apporteront leur soutien aux SLG
	Respect du cahier de charge	De manière permanente	Les SLGs auront besoin de renforcement des capacités à cet effet
	Se doter de statuts et règlements intérieur avec l'appui de FONABES;	Dès que possible	-
	Elaboration d'un rapport annuel des activités du marché rural	annuel	Il s'agit d'une obligation aux termes du décret d'application de la loi portant régime forestier. Les services communaux sont chargés de veiller et d'appuyer ce travail
Fédération des Marchés Ruraux	- Suivi du fonctionnement des SLG (règles, normes, ...)	Activité permanente	-
	- Assurer la médiation/conciliation entre les SLG et les autres acteurs ;	Activité permanente	-
	- Régulation entre les Marchés Ruraux	Activité permanente	-
Communes	Présentation des PAGS aux membres du Conseil Communal en vue d'une délibération du conseil précisant les engagements ;	Dès la prochaine session du Conseil	Il s'agit là d'une responsabilité du maire, qui peut requérir l'appui des agents forestiers en charge des communes respectives et aussi du FONABES
	Inscription de l'état de mise en œuvre des PAGs dans l'ordre de jour des sessions régulières du Conseil Communal afin d'examiner périodiquement les progrès, les difficultés et les dérapages et définir les mesures nécessaires	De façon régulière, durant toute la période de mise en œuvre des PAGs	-
	Assurer la mise en place effective du Système Communal de Suivi (SCS) et de la Base des Données au niveau communal,	Avant la fin du troisième trimestre	L'appui du FONABES requis

<b>Tableau : Esquisse feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS</b>			
<b>Acteurs</b>	<b>Tâches/missions</b>	<b>Fréquence/échéance</b>	<b>Observations</b>
		2018 au plus tard	
	Appuis au SCS (montant additif)	Permanent	
	Créer un cadre de concertation pour assurer le suivi périodique des PAGS	Avant l'ouverture de la prochaine campagne de coupe	
	Suivi de terrain par les élus	Au moins une fois par trimestre	Ce suivi par les conseillers vise à permettre à ces derniers d'être en contact avec la réalité quant au fonctionnement des SLG
	Etablir une situation des fonds d'aménagement (FAV) et des fonds villageois de développement (FVD) au niveau de chaque SLG	Avant le démarrage de la prochaine campagne	Le FONABES, par l'intermédiaire d'une personne ressource, pourrait appuyer les communes à réaliser ce travail dont le but est de renforcer la transparence et la bonne gouvernance dans la conduite des SLGs
SCE	Coacher/former les SLG et les exploitants/ Assurer l'encadrement des SLG et des exploitants du bois	Activité permanente	Cela intègre des visites régulières sur les sites d'exploitation, de stockage et de vente de bois, l'appui à la bonne utilisation des fonds, notamment les fonds d'aménagement
	Assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PAGS (suivi très rapproché du quota et des normes de coupe, transparence dans la gouvernance du marché rural, ...)	Activité permanente	Cela intègre des visites régulières sur les sites d'exploitation, de stockage et de vente de bois, l'appui à la bonne utilisation des fonds, notamment les fonds d'aménagement
	Elaboration des rapports	Rapports semestriels	Il s'agit d'un rapport consolidé à l'échelle de la commune, différent de celui à établir dans le cadre du SCS

<b>Tableau : Esquisse feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS</b>			
<b>Acteurs</b>	<b>Tâches/missions</b>	<b>Fréquence/échéance</b>	<b>Observations</b>
	Veiller et appuyer les SLGs pour élaborer les rapports annuels institués par le décret d'application de la loi portant régime forestier	Annuelle	Le décret d'application de la loi portant régime forestier au Niger fait désormais obligation à chaque marché rural d'établir un rapport bilan annuel écrit
DDE	Appuyer l'organisation des présentations des PAGS ;	Courant mai-juin 2018	Appui du FONABES requis
	Veiller au respect des normes et de la réglementation	De manière permanente	A cet effet, les DDE effectueront des visites périodes au niveau des forêts villageoises en exploitation
	Assurer la formation sur le terrain en appui au communal	Au besoin	-
	Veiller à l'effectivité du suivi des activités de la mise en œuvre des PAGs par les SCE et à l'assurance qualité dans les interventions des SCE et des SLG	De manière permanente	A cet effet, les DDE demanderont aux SCE des comptes rendus de leurs visites au niveau des marchés ruraux de bois
FONABES	Assurer la diffusion des documents de PAGS au niveau des acteurs concernés	Immédiat	
	Appuyer la présentation des PAGS dans villages FONABES	Au plus tard fin mai 2018	
	Appuyer la mise en place du SCS et de la BDD en collaboration avec la commune, l'Administration forestière	Au plus tard fin juin 2018	
	Former les utilisateurs de la BDD	Avant le démarrage de la prochaine campagne de coupe	
	Elaborer des outils de gestion (fiche de collecte de données, canevas de rapport);	immédiat	
	Appuyer les SLG à se doter de statuts et règlements intérieur (Cf Règlements OHADA)	Immédiat	
	Appui au renforcement de capacités des acteurs de mise en œuvre des PAGs	Permanent pendant la période restante du projet	
	Organiser un voyage d'étude dans la zone de Babanrafi afin de bénéficier de l'expérience acquise à l'intention des SLG, des agents forestiers, et des maires	Au démarrage de la prochaine campagne de coupe	

<b>Tableau : Esquisse feuille de route acteurs de la mise en œuvre des PAGS</b>			
<b>Acteurs</b>	<b>Tâches/missions</b>	<b>Fréquence/échéance</b>	<b>Observations</b>
ANEB	Contribuer à la lutte contre la fraude et le blanchiment du bois	Activité permanente	Il revient à l'ANEB de sensibiliser ses membres sur la fraude et le blanchiment du bois
	Sensibiliser et former ses membres au respect des procédures et règles établies	Activité permanente	-
DGEF/DGDT	Identification des agents informatiques pour le SCS et la BDD	Immédiat	
	Facilitation de la mise en place du SCS	Immédiat	Appui du FONABES requis
	Production d'une note de cadrage à l'intention des agents forestiers communaux en vue de préciser leurs mandats/tâches et responsabilités dans le cadre de transfert des compétences		Appui du FONABES requis

## Annexe 9 : Programmes de travail UCC Niger

**Tableau 3 : Période juillet – août 2018**

N	Etapes	Chronologie
1	Obtenir la nomination des agents forestiers de la DGEF responsables de la SCS et BDD	Fin juin - début juillet 2018
2	Matérialiser les limites des blocs et parcellaires	Juillet 2018
3	Former les SLG et les bucherons par village à Say avec remise officielle des PAGS	Août 2018
4	Remettre officiellement les PAGS	Août 2018
5	Recrutement des agents communaux SCS/ CFD	Août 2018
6	Etablir une Convention avec les communes pour le SCS (et le GTGD ?)	En cours / Fin août
7	Formation des agents (DGEF et communaux) au SCS et à l'utilisation de la BDD	En préparation / Début sept
8	Installation du SCS et de la BDD dans les trois (3) communes (tablettes)	En perspective / Septembre
9	Identifier une procédure de gestion transparente des fonds à mobiliser	En perspective / Fin septembre
10	Lancement officiel du SCS et suivi	En perspective / Fin septembre
11	Relancer l'exploitation par les SLG	En perspective / Début octobre

**Tableau 4 : Période septembre – octobre 2018**

N	Etapes	Période
1	Former les bucherons par village à Balguiti et OuroGuéladjo avec remise officielle des PAGS	Septembre 2018
2	Remettre officiellement les PAGS pour les villages restants	Septembre 2018
3	Finaliser le recrutement des agents communaux SCS/ CFD	Septembre 2018
4	Finaliser la Convention avec les communes pour le SCS et le GTGD	Septembre 2018
5	Faire un point de la situation avec les Mairies (état de caisse) et élaborer un plan de meo	Septembre 2018
6	Formation des agents (DGEF et communaux) au SCS et à l'utilisation de la BDD	Septembre 2018
7	Installation du SCS et de la BDD (tablettes) dans les trois (3) communes	Septembre 2018
8	Identifier une procédure de gestion transparente du fonds du SCS acceptée par tous les partenaires (localisation du fonds, modalités de retrait, ...)	Septembre 2018
9	Lancement officiel du SCS et suivi	Septembre 2018
10	Relancer l'exploitation par les SLG	Octobre 2018
11	Production d'une note de cadrage à l'intention des agents DGEF	Octobre 2018
12	Doter les SLG de statuts et règlements intérieur;	Octobre 2018

## Annexe 10 : Test recrutement ACS

REGION DE TILLABERI

DEPARTEMENT DE SAY

COMMUNE URBAINE DE OURO GUELADIO / PROJET FONABES

TEST DE RECRUTEMENT DES AGENTS CHARGES DU SCS AU NIVEAU DE LA COMMUNE DE OURO GUELADIO

UTILISATION DE LA MICRO INFORMATIQUE (BUREAUTIQUE)

### I. EXCELL

- 1- Créer le tableau excel ci-dessous en calculant les résultats de la colonne **Prix total**

Désignation	Quantité (stères) (A)	Prix unitaire (B)	Prix total (C)=AxB
Vente bois lundi	150	1250	Calculer avec excel
Vente bois mardi	125	1250	Calculer avec excel
Vente bois mercredi	132	1250	Calculer avec excel
Vente bois jeudi	145	1250	Calculer avec excel
Vente bois vendredi	100	1250	Calculer avec excel
Vente bois samedi	120	1250	Calculer avec excel
Montant total			Sommes des (C)

- 2- Enregistrer le tableau Excel sur le bureau avec le nom **VENTE BOIS OURO GUELADIO**

### II. WORD

- 1 - Ouvrir MSWord
- 2 - Créer l'entête de la commune urbaine de OURO GUELADIO et copier le tableau Excel ci-dessus

Exemple :

**Région de Tillabéri**

**Département de Say**

**Commune urbaine de OURO GUELADIO**

- 3- Copier le tableau de vente de bois « **OURO GUELADIO** » ci-dessus
- 4- Enregistrer dans fichier Word « **Rapport vente bois OURO GUELADIO** » sur le bureau de l'ordinateur

**DUREE 30 MN**

Annexe 11 : Liste des PAGES ex-Gesforcom 2010

**GESFORCOM NIGER**  
**SITUATION DES SUPERFICIES AMENAGEES (TORODI)**

N° d'ordre	Marché rural	Superficie	Statut
1	Benabrou	1 196,75	les PVAF sont finalisées
2	Bounga Bounga	1 164,83	
3	Dabounti	4 045,46	
4	Fombouanou	811,08	
5	Gnomana	532,94	
6	Gussedoundou	3 352,71	
7	Korougoussou (Lilo)	3 498,97	
8	Mangou	2 240,56	
9	Tapagé	6 800,28	
10	Thiélel Héda	1 901,00	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>25 544,58</b>	
11	Banjora	836,68	Cartes dipo et PVAF en rédaction par Ichaou
12	Boulwaga	642,00	
13	Gassira	1 842,00	
14	Niaktiré	1 495,00	
15	Lambouti	447,30	
16	Niaro	402,00	
17	Nimpelma X	1 087,00	
18	Panoma	1 517,00	
19	Tabaré	334,00	
20	Kankani	875,00	
21	Boborgou	4 841,40	
22	Degma	1 586,19	
23	Djandjandiori	337,90	
24	Djougoufounou	2 983,92	
25	Gabikane	1 976,31	
26	Haoulondi	449,23	
27	Kiki Bomanga X	1 332,40	
28	Koulbou	395,14	
29	Mossipaga X	453,64	
30	Nambiti 1 X	4 543,04	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>28 377,15</b>	
31	Guesse doudoundou 2	0,00	Cartographie en cours
32	Natchiloma	0,00	
33	Balguiti	0,00	
34	Djahel Peulh	0,00	
35	Djahel Gourma	0,00	
36	Nambiti 2	0,00	
37	Golana	0,00	
38	Tchambouli	0,00	
39	Tampatiga	0,00	
40	Bassara	0,00	
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53 921,73</b>	

N°	Nom du MR	Zone	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	QUOTA 9 ans
1	Niaktiré	Gourma	721	684	570	1 975
2	Gassira	Gourma	701	719	915	2 335
3	Panoma	Gourma	1 004	886	562	2 452
4	Kankani	Gourma	1 838	608	776	3 222
5	Tabaré	Gourma	208	262	325	795
6	Nimpelma	Gourma	1 081	1 970	1 933	4 985
7	Bondiora	Gourma	183	550	612	1 345
8	Niaro	Gourma	222	362	374	958
9	Boulwaga	Gourma	422	345	263	1 029
10	Lambounti	Gourma	427	401	246	1 074
11	Dagma	Gourma	6 189	1 726	714	8 629
12	Djandjandiori	Gourma	5 450	1 520	629	7 598
13	Halondi	Gourma	165	333	192	690
14	Kiki bomanga	Gourma	1 621	2 322	2 754	6 697
15	Mossipaga	Gourma	1 066	1 061	188	2 316
16	Nambiti	Gourma	9 689	2 769	20 682	33 140
17	Boborgou Mamoudou	Gourma	6 847	11 411	6 078	24 336
18	Djougoufonou	Gourma	7 065	2 712	5 222	14 999
19	Gabi Kane	Gourma	5 582	3 267	5 425	14 274
20	Koulbou	Gourma	116	492	105	714
TOTAL			50 598	34 399	48 565	133 562

2<sup>ème</sup> Lot GESFORCOM.

N°	Nom du MR	Zone	distance de Niamey en km	catégorie
1	Niaktiré	Gourma	78	2
2	Gassira	Gourma	85	3
3	Panoma	Gourma	82	3
4	Kankani	Gourma	110	3
5	Tabaré	Gourma	130	3
6	Nimpelma	Gourma	127	3
7	Bondiora	Gourma	115	3
8	Niaro	Gourma	135	3
9	Boulwaga	Gourma	129	3
10	Lambounti	Gourma	108	3
11	Dagma	Gourma	100	3
12	Djandjandiori	Gourma	93	3
13	Halondi	Gourma	100	3
14	Kiki bomanga	Gourma	117	3
15	Mossipaga	Gourma	110	3
16	Nambiti	Gourma	105	3
17	Boborgou Mamoudou	Gourma	112	3
18	Djougoufonou	Gourma	123	3
19	Gabi Kane	Gourma	110	3
20	Koulbou	Gourma	105	3
TOTAL				

repris par FONABES.